

PRATIQUES DE FORMATION

Le lecteur trouvera ici:

- des comptes rendus d'expérience de formation, de pratiques innovantes, voire provocantes ;*
- des analyses et des évaluations, individuelles ou collectives, de processus de formation ;*
- des bilans portant sur des fonctionnements d'équipes ou d'institutions ;*
- des présentations critiques de politiques ou de stratégies de formation.*

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN NORVÈGE

Anne-Lise HOSTMARK-TARROU

Résumé. L'auteur nous situe la formation des enseignants du secteur professionnel dans le système scolaire norvégien.

L'enseignement professionnel est intégré à l'enseignement secondaire dispensé par le lycée pour les jeunes de 16 à 19 ans. Enseignement caractérisé par une très grande hétérogénéité qui se retrouve dans la formation des enseignants ; et ce sont les enseignants du secteur professionnel qui ont les niveaux de qualification les plus bas.

L'École Normale Supérieure pour la Formation des Professeurs de l'Enseignement Professionnel dispense une formation pédagogique ; mais l'accent est à mettre aussi sur la formation disciplinaire. Les réformes pour la formation des enseignants en Norvège doivent maintenant être consolidées si le pays veut relever les défis technologiques.

Abstract. The author first assigns the place of teacher training for vocational schools in the Norwegian educational system.

Vocational education is part of the secondary education provided in high schools to the 16 to 19 years old young people. This teaching is marked by its

highly heterogeneous character which is also to be found in vocational teacher training; beside, vocational school teachers have lowest standard of qualification.

The National Training College for Vocational School Teachers gives a pre-service teacher training but the emphasis must also be laid on academic learning. The reforms concerning pre-service teacher education in Norway have to be reinforced if this country wants to take up the technological challenges.

L'une des caractéristiques de l'école norvégienne est d'avoir mis en place un système comportant une différenciation tardive. Les élèves suivent d'abord un long tronc commun (primaire et début du secondaire). D'importants changements ont eu lieu dans l'école norvégienne pendant les 10 dernières années. Depuis 1974, l'école de base, école commune pour les enfants de 7 à 15ans, comprend aussi ce qui est le début du secondaire dans de nombreux pays européens. En Norvège, l'école de base obligatoire regroupe l'école primaire (barneskole) et le collège (ungdomsskole). La loi sur les lycées a été votée en 1974, et appliquée à partir de janvier 1976. Cette réforme a intégré dans un même enseignement secondaire une grande partie de l'enseignement professionnel. Le lycée, en Norvège, forme donc autant à des métiers qu'à la poursuite des études.

1. LE LYCÉE

1.1. Finalité, Organisation, Principes

Le lycée se caractérise par une variété de filières disparates et sans liens.

La loi sur l'enseignement secondaire porte sur l'enseignement pour tous les jeunes de 16 à 19 ans. Le second paragraphe de cette loi exprime le but de cet enseignement :

« Le second cycle doit préparer aux métiers et à la vie en société, il doit poser les bases de la poursuite d'une formation, et aider les élèves dans leur épanouissement personnel.

Le second cycle doit contribuer à étendre les connaissances et la compréhension des valeurs chrétiennes, de notre héritage culturel national, des idées démocratiques et de la pensée et méthodes de travail scientifiques.

Le lycée doit faire progresser l'égalité entre les hommes et l'égalité des droits, la liberté d'esprit et la tolérance, la compréhension de l'écologie et de la solidarité internationale. »

Le lycée a un double but : préparer à un métier et à la poursuite des études et, en même temps, donner une éducation civique. Il comprend 9 filières, chacune étant divisée en sections. Il existe certaines possibilités pour les élèves de changer de filière, et de combiner matières et sujets de filières différentes.

Quand le nouveau lycée a été instauré, il y avait un large accord en Norvège sur les principes suivants :

- Tous les jeunes de 16 à 19 ans ont le même droit à un enseignement de 3 ans après l'école de base.
- Le choix des filières doit, en principe, être libre.
- Tous les élèves doivent pouvoir commencer au niveau atteint à la sortie de l'école de base à 9 ans.
- L'enseignement doit être organisé de façon que le passage d'une filière à une autre puisse se faire avec le moins possible de perte de temps pour l'élève.
- Les élèves qui ont fait une ou deux années de scolarité dans le lycée et qui passent à la vie active ou à un autre enseignement, doivent obtenir une validation de l'instruction qu'ils ont déjà suivie.
- Le second cycle doit donner aux élèves la possibilité de combiner des études générales et des études professionnelles.
- Une bonne répartition géographique des possibilités offertes aux élèves est nécessaire.

1.2. Caractéristiques

Les grandes caractéristiques de l'évolution du lycée pendant les 10 dernières années sont :

- L'augmentation du nombre d'élèves.
- Le passage de lycées spécialisés à des lycées polyvalents (lycées ayant plusieurs filières).
- La décentralisation considérable des offres de scolarité du second cycle.

On a récemment fait de nouvelles études sur la structure de plusieurs filières (et notamment sur les trois plus importantes : enseignement général (AF), artisanat et industrie (HI), et commerce et bureau (HK). Ces études analysent à la fois les contenus, l'organisation et les méthodes de travail. Les contenus, en accord avec les conclusions de ces études, sont en cours de modification.

L'aménagement des cours de base, c'est-à-dire la 1^{re} année du lycée, est arrivé à un point tel qu'il correspond à 116,3 % d'une classe d'âge moyenne (1), et se répartit de la façon suivante :

(1) En raison de la présence d'élèves plus âgés que l'âge normal (16 ans) dans cette première année du lycée.

Filière	%
— Enseignement général	42,2
— Pêcherie	0,3
— Arts appliqués et plastiques	3,0
— Économie domestique	11,4
— Artisanat et industrie	34,4
— Commerce et bureau	19,3
— Sports et éducation physique	0,6
— Navigation	0,7
— Santé et services sociaux	4,2
Total	116,3 %

Dans la filière « enseignement général », on offre maintenant un enseignement de 3 ans pour tous ceux qui commencent. Dans la filière artisanat et industrie, 34 % continuent en 2^e année, et 8 % peuvent actuellement continuer en 3^e année. En commerce et bureau, 25 % des élèves peuvent suivre un cursus normal de 3 ans. Tout cela indique une grande différence qualitative entre les filières. Aussi, le choix de la filière détermine la possibilité pour un élève de suivre un enseignement de 3 ans dans le lycée norvégien actuel.

L'aménagement quantitatif du lycée a bien fonctionné, surtout au début des années 80, époque où on a investi beaucoup pour augmenter le nombre des places disponibles, entre autre pour combattre le chômage. Mais on est encore loin du point où tous les jeunes auront une même égalité d'offre de lycée ou d'apprentissage sur 3 ans. Dans plusieurs sections professionnelles, la première année de lycée est bien représentée, alors qu'on manque de places pour les seconde et troisième années.

Dans beaucoup de sections professionnelles, il n'existe pas non plus de véritable passerelle entre l'enseignement à l'école et l'apprentissage. Ce manque de places d'apprentissage conduit beaucoup de jeunes à suivre plusieurs cours de première année.

Bien que relevant d'une même loi, le lycée est pourtant très diversifié et varié, et on est en train d'amalgamer des filières ayant des structures et des traditions extrêmement différentes. La formation des enseignants de cette école composite qu'est le lycée, est marquée par la même hétérogénéité.

2. LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LYCÉE

2.1. Description du système de formation

2.1.1. *Les voies de formation des enseignants*

Les institutions de formation des enseignants sont les suivantes :

— École normale d'instituteurs de maternelle qui offre 3 ans de formation, plus une formation complémentaire (licence ou maîtrise) qui peut aussi servir pour devenir adjoint d'enseignement ou professeur.

— École normale d'instituteurs qui offre 3 ans de formation et une formation complémentaire (licence) pour devenir adjoint d'enseignement.

— École normale de maîtres de matières spécialisées qui offre 3 ans de formation (commerce et bureau, économie domestique, arts appliqués) et une formation complémentaire pour devenir adjoint d'enseignement ou professeur.

— École Normale Supérieure pour la Formation des Professeurs de l'Enseignement Professionnel (ENSFPEP) qui offre une formation pédagogique, et une formation complémentaire pour devenir AE ou professeur.

— École Normale d'Instituteurs Spécialisés qui forme aussi des adjoints et des professeurs.

— Université qui donne une licence (4 ans et demi d'études donnant droit au titre d'adjoint d'enseignement) et une maîtrise (5 ans et demi à 6 ans et demi pour être professeur).

2.1.2. *Condition de recrutement des professeurs*

La loi sur la formation des enseignants prévoit des règles d'aptitude qui régulent les exigences quant à la formation pédagogique par discipline pour les enseignants de tous les types d'école. Ces règles, révisées en 1987, sont fixées par le ministère, après négociations avec les organisations d'enseignants. C'est surtout dans la formation des enseignants du secteur professionnel qu'on trouvait les plus grandes inégalités. Ces différences ont été grandement aplanies grâce aux nouvelles instructions d'août 1987. Les nouvelles règles d'aptitude sont plus strictes qu'avant quant à la formation théorique professionnelle de ces enseignants, mais ces normes sont, en pratique, impossibles à observer à l'heure actuelle.

2.1.3. *Niveaux de formation pour l'enseignement professionnel*

Les enseignants de l'enseignement professionnel en Norvège peuvent avoir les trois niveaux de formation suivants :

- *instituteurs et maîtres* (3 années de formation)
maître du secteur professionnel — formé pour les filières professionnelles
- *adjoints d'enseignement* (4 années d'études)
maître du professionnel + formation pédagogique + formation supplémentaire ou expérience particulière — formé pour les filières professionnelles
- *professeurs* (6 années d'études)
adjoint d'enseignement + 2 années de spécialisation en école normale — formé pour l'enseignement des matières esthétiques ou professionnelles.

Un adjoint d'enseignement peut passer à un indice de salaire supérieur après une formation complémentaire d'un an. Il en est de même pour un professeur.

L'un des principes de l'école norvégienne est que le niveau de rétribution d'un enseignant est déterminé par son niveau de formation et non pas d'après le type d'école où il enseigne. Aussi peut-on trouver des maîtres, des adjoints d'enseignement, et des professeurs aussi bien à l'école de base qu'au lycée. En théorie, un enseignant peut, quelle que soit sa formation, enseigner dans les différents types d'école. En pratique, il existe une correspondance très claire entre formation et enseignement.

2.1.4. Répartition des enseignants selon les filières et les écoles

Filières:	Pourcentages de:			
	enseignants	professeurs	adjoints	maîtres/ institut.
	%	%	%	%
enseignement général	41,0	59	15	3
pêcherie et navigation*	5,4	25	37	17
arts appliqués	3,4	5	31	40
économie domestique	5,6	2	16	53
artisanat et industrie	34,0	6	25	46
commerce et bureau	8,8	13	35	26
sports et éduc. phys.	0,5	7	46	24
santé et serv. sociaux	1,4	9	17	53

* pêcherie et navigation ont été séparés en 1982

Ces chiffres montrent surtout l'écart des qualifications. L'enseignement général, qui rassemble 41 % des enseignants du lycée à près

de 60 % d'enseignants ayant le plus haut niveau de qualification, alors que la seconde filière par la taille, artisanat et industrie, ne comprend que 6 % de professeurs.

Les principales innovations et aménagements au lycée concernent la filière artisanat et industrie, là où la formation des enseignants est la plus faible. Ainsi, la formation doit résoudre maintenant de grosses difficultés, auxquelles il n'a pas été porté suffisamment attention, si l'on veut arriver au but qui est d'avoir un lycée unique pour tous les jeunes de 16 à 19 ans.

2.1.5. Difficultés à surmonter pour les enseignants du lycée

Les nouvelles règles d'aptitude alignent les exigences de qualification, mais les différences restent encore grandes : inégalités importantes des possibilités de suivre une formation adéquate entre les enseignants du général et ceux du professionnel.

Des changements radicaux sont intervenus au lycée, ces dernières années dans les domaines suivants :

- l'informatique à l'école (Rapport au Parlement n° 39, 1983-84) ;
- la pédagogie spécialisée (Rapport au Parlement n° 61, 1984-85) ;
- le travail d'innovation à l'école (Rapports au Parlement n° 79, 1983-84, et, n° 73, 1984-85).

Les institutions de formation ne sont prises en compte que de façon marginale lors de la planification et de la mise en œuvre de l'offre de formation, et on ne dégage que des moyens financiers limités pour une formation d'enseignants qualifiés destinée au suivi de l'évolution de l'école. Il n'existe pas de plan d'ensemble pour la formation continue, dans laquelle les institutions de formation seraient rassemblées en un réseau.

Toutes les mesures d'innovation exigent un investissement en formation continue pour atteindre tous les enseignants. Il existe aussi un besoin de formation complémentaire dans de nombreuses matières où l'enseignant a une base étroite quand il commence à enseigner. Si ce point concerne d'abord les enseignants du professionnel, il concerne aussi les enseignants sortis de l'université pour les grands domaines d'action de l'école.

Il n'existe pas encore de plan d'ensemble pour suivre ces mesures, ce qui est vraiment regrettable.

2.2. Caractéristiques des institutions formant les enseignants du secteur professionnel

Les enseignants du secteur professionnel — filière artisanat et industrie — ont une formation initiale dans leur matière/métier dans la vie active. La *formation pédagogique* leur est donnée à temps partiel après leur prise de fonction dans l'école ; leur propre situation leur sert ainsi d'expérience. Cette formation pédagogique est perçue souvent comme un mal nécessaire qu'il faut subir pour obtenir un poste de titulaire ; beaucoup sont cependant motivés car ils ont à faire face quotidiennement à des problèmes pédagogiques. En donnant la formation pratique dans l'école d'exercice et en partant d'expérience quotidienne, la formation pédagogique devient concrète et liée aux matières professionnelles. Elle a une orientation plus nettement didactique. La formation des enseignants de cette filière est placée sous la responsabilité de l'École Normale Supérieure pour la Formation des Professeurs de l'Enseignement Professionnel (ENSFPEP).

L'ENSFPEP donne une formation pédagogique initiale à 300 enseignants du professionnel par an ; elle donne aussi une formation supplémentaire à environ 100 étudiants par an (48 places pour l'informatique dans les matières professionnelles, 30 places pour la pédagogie spécialisée, et, en 1987, 30 places pour le travail d'innovation dans la pédagogie professionnelle) ; elle offre enfin 2 années de maîtrise en pédagogie professionnelle, pour 25 nouveaux étudiants par an. La formation offerte est bonne et appropriée, mais elle ne répond qu'à une petite partie du total des besoins de formation des enseignants du secteur professionnel. La formation pédagogique s'étend sur un an à temps partiel, ce qui est un avantage. L'inconvénient est que les enseignants font souvent un travail à temps presque plein de sorte qu'ils sont fatigués et profitent peu des formations pendant les réunions du week-end. Ces enseignants trouvent une assez bonne offre de formation continue dans le domaine pédagogique à l'ENSFPEP. Il faut cependant souligner qu'ils ont, en général, un niveau de formation de départ beaucoup plus bas, et qu'ils ont par conséquent un besoin beaucoup plus grand de formation complémentaire et continue que les enseignants issus de l'université.

3. PROBLÉMATIQUE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DU LYCÉE

3.1. Réalités socio-économiques de la formation des enseignants du secteur professionnel

À la suite des débats ayant pour origine les deux Rapports au Parlement sur l'enseignement supérieur, en avril 1987, il a été décidé de régionaliser la formation pédagogique des enseignants professionnels de l'artisanat et l'industrie. La planification de cette régionalisation vient juste de débuter. Ce processus se fera en collaboration avec l'ENSFPEP (École Normale Supérieure pour la Formation des Professeurs de l'Enseignement Professionnel) qui aura un rôle central pour mettre en place les nouvelles unités pour dispenser la formation pédagogique de ces enseignants. La formation pédagogique des enseignants issus de l'université, et de ceux de l'artisanat et de l'industrie est toujours d'un semestre, bien que le Parlement ait demandé déjà, en 1972 lors du débat sur la Loi sur la formation des enseignants, que le ministère fasse en sorte que cette formation dure une année.

Pour les filières du secteur professionnel, l'État a attribué des sommes importantes à l'Institut Technologique Nationale, pour la *formation continue disciplinaire*. En effet, il n'existe pas d'école normale ayant la responsabilité de la formation continue disciplinaire, comme c'est le cas avec l'ENSFPEP pour la pédagogie.

De temps en temps, on fait des essais de coopération entre les écoles et le monde du travail, en organisant une alternance entre la formation et le travail. Ces mesures sont dispersées et dépendent de relations individuelles. Il est difficile de bâtir un réseau systématique bien qu'une volonté politique à ce sujet ait été exprimée dans plusieurs études officielles et rapports au Parlement. On n'a pas mis en place de système de financement pour de telles mesures.

Un Rapport au Parlement, sur l'apprentissage permanent et la possibilité pour un adulte de justifier un savoir acquis hors du système d'enseignement officiel, devrait être prochainement publié.

Les enseignants du secteur professionnel se distinguent socialement et culturellement des autres candidats, car ils passent du monde du travail au métier d'enseignant et ainsi d'une tradition culturelle, à une autre. Ce facteur n'a pas été pris en compte dans l'élaboration de la formation complémentaire et continue pour les enseignants de

lycée, ni dans la recherche sur l'école. Ce sont des ouvriers professionnels qui désirent passer d'un travail professionnel à un travail en école. Il n'existe pas d'étude sur les raisons de ce passage, mais on a une idée des différents facteurs pouvant être décisifs : besoin de recyclage à la suite de la fermeture d'une entreprise, accident du travail, stress, envie de travailler avec des jeunes, désir de changer de style de travail, travail plus intéressant, salaire assuré. Le salaire n'est cependant pas un facteur de motivation important puisque beaucoup d'enseignants auront un salaire moindre que dans l'industrie. Mais un salaire du secteur public est perçu comme assuré, et cela peut jouer un rôle pour certains.

3.2. Les défis de l'école aux institutions de formation

On sait peu de choses sur l'adéquation de la formation initiale des enseignants du secteur professionnel de l'artisanat et de l'industrie au travail dans l'école. Cependant, l'afflux à l'école normale donnant une formation pédagogique à ces enseignants montre un très grand besoin insatisfait de formation complémentaire et continue, et ce, aussi bien dans les disciplines qu'en pédagogie.

La demande confirme que la formation initiale de ce groupe d'enseignants est faible, en ce qui concerne les connaissances générales, les connaissances dans l'utilisation de l'informatique, les connaissances nécessaires pour prendre en charge une grande partie des élèves devant recevoir un enseignement spécialisé. Les possibilités offertes sur ces points par l'ENSFPEP ne couvrent que partiellement les besoins des enseignants de l'artisanat et de l'industrie.

Lors de l'introduction du lycée polyvalent actuel, on a regroupé de nombreux types de formations professionnelles sous un même toit dans l'ancien lycée classique. On n'a pas cherché à mettre en place de nouvelles voies de formation pour cette nouvelle école ; on a gardé les anciennes qui avaient été établies il y a longtemps pour chacune des anciennes composantes. On a ainsi conservé des types de formation pour les enseignants de lycée sans lien les unes avec les autres, sans unité, sans ordre. Les défis des évolutions techniques et technologiques à l'école sont difficiles à relever d'une façon active avec une école aussi hétérogène. Ainsi, dans le secteur du lycée qui propose une formation professionnelle, les changements vont plus vite dans la vie professionnelle qu'au lycée. Les enseignants ont un rôle clé dans l'évolution de la compétence générale de notre société.

Il existe une certaine coopération entre les institutions des différents pays nordiques, soit au niveau du Conseil des Ministres des Pays

Nordiques, soit sous forme de conférences annuelles, comme c'est le cas pour la formation des enseignants du secteur professionnel. Les institutions norvégiennes ont par ailleurs peu de contacts internationaux, ce qui est probablement dû à la barrière linguistique et les traditions. Les écoles normales norvégiennes n'ont pas une tradition de coopération internationale, contrairement aux universités.

Traditionnellement, les activités de recherche sont faibles dans les écoles normales. Il en résulte une littérature modeste sur les connaissances mises au point dans ces écoles. On a pris quelques mesures ces dernières années pour améliorer les compétences des institutions en matière de formation : le ministère a débloqué des crédits pour payer des remplaçants pour le personnel en congé de formation-recherche, et pour offrir un avancement au titre de maître de conférence à ceux qui font un effort particulier de recherche. La longue tradition d'un horaire élevé d'enseignement dans les institutions de formation des enseignants, a constitué une barrière à l'innovation dans la formation en Norvège. Il existe cependant une évolution positive dans le sens d'une consolidation des compétences dans les écoles supérieures régionales.

La formation continue et les alternances formation-travail sont rendues difficiles par deux faits : d'une part, il est mal précisé qui doit payer les stages en entreprise, les entreprises souhaitant ne rien déboursier pour recycler des enseignants de l'école ; d'autre part, les enseignants ne désirent pas laisser entrer sur leur territoire des gens travaillant en entreprise, car ils ont peur de dévaloriser ainsi leur profession. Sur ce point, nous n'avons aucune solution convenable, et de plus, la question n'est présentement pas soulevée au titre de la formation des enseignants.

Un plus grand développement des compétences dans l'ensemble de la formation des enseignants s'avère nécessaire en Norvège. En 1987, on a établi un Centre de Recherche en Sciences de l'Éducation dépendant de NAVF (1) qui fera progresser une telle recherche. Il sera important pour ce Centre de s'occuper spécialement des domaines de l'école dans lesquels on a fait peu de recherches jusqu'à présent. On a fait moins de recherches portant sur le lycée que sur l'école de base, ce qui est peut-être dû au fait que le secteur professionnel occupe une grande place au lycée, et que les chercheurs en pédagogie, en Norvège, sont issus le plus souvent de la filière enseignement général du lycée.

(1) Conseil norvégien de la recherche fondamentale.

4. ÉVALUATION DU SYSTÈME SCOLAIRE

On a fait de nombreuses études et recherches sur l'évaluation des étudiants et des élèves tout au long des années 70 en Norvège. Il existe deux grandes études datées de 1974 et 1976 sur les « notes, examens et aptitude à l'école ».

En revanche, il n'existe pas de tradition pour évaluer les enseignants et les institutions de formation des enseignants. Il n'existe pas, en Norvège, d'inspection, ni des enseignants ni des institutions. Il existe un « Conseil de la formation des enseignants » qui a un rôle de conseil auprès du ministère pour assurer la qualité de la formation en école normale. À cet effet, c'est lui qui agrée les programmes d'études et qui, auparavant, nommait les commissions d'examen, ce qui en 1986 a été délégué aux écoles normales. Ce Conseil procède aussi à l'admission des professeurs d'école normale, y compris ceux qui forment les enseignants de lycée. Les critères d'admission sont fixés par le ministère.

On peut dire qu'une évaluation interne est généralement acceptée en Norvège, mais qu'une évaluation externe n'était acceptable culturellement auparavant ni dans la formation des enseignants, ni dans le reste de l'enseignement supérieur.

CONCLUSION

La formation des enseignants en Norvège a traversé une phase de développement privilégiée et passionnante, pendant les 10 années qui se sont écoulées depuis la mise en place du nouveau lycée. Mais il faut aujourd'hui consolider les réformes entreprises. On a fait des plans et mis à l'étude une série de mesures qui auraient pu renforcer cette partie de la formation des enseignants norvégiens si elles avaient été mises aussi en pratique.

Actuellement, on teste depuis 3 ans une formation pédagogique d'un an pour les enseignants du secteur professionnel à l'École Normale Supérieure pour la Formation des Professeurs de l'Enseignement Professionnel.

Certaines améliorations ont eu lieu dans le système de la formation continue. Mais ceci a concerné d'abord les matières nouvelles

comme l'informatique et la pédagogie spécialisée pour lesquelles on a débloqué des moyens économiques importants. L'ensemble du système de formation continue n'a cependant pas été sensiblement modifié.

Il apparaît nécessaire de développer les contacts internationaux. Il faudrait construire un réseau de relations personnelles et officielles entre les institutions correspondantes de différents pays. Cela est surtout important pour les institutions qui sont uniques dans le pays, afin de leur permettre de participer à l'évolution de leur domaine, et de maintenir ainsi un bon niveau de formation.

Les relations avec le monde du travail sont insuffisantes, et l'intérêt que la société porte à la formation des enseignants est faible par rapport à ce qu'il devrait être. L'industrie s'intéresse cependant plus à la formation qu'il y a quelques années. La formation est plus souvent à l'ordre du jour comme étant un facteur important pour assurer la qualité dans notre processus de production et maintenir une productivité relative par rapport à l'étranger. On perçoit mieux maintenant les rapports entre la formation, la qualité et la qualité de la formation des enseignants.

La rénovation de la formation il y a dix ans n'a pas fonctionné aussi bien qu'on pouvait le souhaiter. Cela s'est manifesté par un manque de moyens financiers. En dernière instance, il s'agit d'une question politique portant sur les priorités budgétaires en faveur du système de formation des enseignants qui, en Norvège, a été conçu comme un important service public. Nous avons en réalité créé un bon cadre, mais le grand défi actuellement est de remplir ce cadre d'un contenu solide et adéquat pour un enseignement dans une société en mutation.

Anne-Lise HOSTMARK-TARROU
Directrice de l'École Normale Supérieure
pour la formation des Enseignants
de l'Enseignement Professionnel,

Oslo

Postboks 2803 - Toyen
0608 OSLO 6

Tél. : 47-2-67-45-85

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- TARROU, Anne-Lise HOSTMARK : *La recherche en pédagogie des professions — une condition pour un renouvellement de la formation professionnelle et de la formation des enseignants de l'enseignement professionnel*, ATEE, Actes du congrès de Toulouse, 1986.
- TARROU, Anne-Lise HOSTMARK : *La formation des professeurs d'enseignement secondaire en Norvège. L'expérience des dix dernières années*, OCDE/CERI/88.02.
- TARROU, Anne-Lise HOSTMARK : *La formation des enseignants de l'enseignement technique et professionnel*, Conseil de l'Europe, CC-TE (88) 1.
- La loi pour la formation des enseignants en Norvège*, ministère de l'Éducation, 1973.
- La loi pour l'enseignement secondaire en Norvège*, ministère de l'Éducation, 1974.
- Étude officielle par le ministère de Science et Culture sur *La formation des enseignants du lycée* (NOU 1983. 2).
- Rapport au Parlement n° 45, 1981-82 sur *La formation et le travail*.
- Rapport au Parlement n° 79, 1983-84 et n° 73, 1984-85 sur *Le travail d'innovation à l'école*.
- Rapport au Parlement n° 39, 1983-84 sur *L'informatique à l'École*.
- Rapport au Parlement n° 61, 1984-85 sur *La pédagogie spécialisée*.
- Rapport au Parlement n° 15, 1984-85 sur *L'enseignement secondaire*.
- Rapport au Parlement n° 66, 1984-85 et n° 19, 1986-87 sur *L'enseignement supérieur*.
- Étude officielle par le ministère de Science et Culture sur *L'enseignement supérieur* (NOU 1988. 28).
- Étude officielle par le ministère de Science et Culture sur *La formation des enseignants* (NOU 1988. 32).